



## AGIR POUR RENFORCER LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

**Québec, le 6 décembre 2006.** – Malgré des acquis significatifs, force est d'admettre la présence d'écueils qui font obstacle au plein exercice de la démocratie scolaire au Québec et qui menacent sa pérennité. Voilà pourquoi il est impérieux de renforcer les pratiques démocratiques au sein du système scolaire québécois. C'est ce qu'affirme le Conseil supérieur de l'éducation dans son rapport annuel 2005-2006 sur l'état et les besoins de l'éducation intitulé *Agir pour renforcer la démocratie scolaire*. Ce rapport a été rendu public à la bibliothèque de l'Assemblée nationale par la présidente par intérim du Conseil, M<sup>me</sup> Louise de la Sablonnière, en présence de M<sup>me</sup> Diane Leblanc, deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale.

Au cours de la dernière décennie, des changements ont suscité des dynamiques nouvelles dans la gestion et le fonctionnement du système scolaire. Parmi ces changements, notons la décentralisation de certains pouvoirs vers les établissements ainsi que la mise en place des conseils d'établissement. Cette autonomie accrue des établissements, alliée au faible taux actuel de participation aux élections scolaires, amène plus d'un à s'interroger sur la raison d'être du gouvernement scolaire.

Le Conseil a donc choisi de soumettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de même qu'aux membres de l'Assemblée nationale une réflexion sur la démocratie scolaire dans son rapport 2005-2006 sur l'état et les besoins de l'éducation.

Ce rapport renferme cinq orientations qu'il soumet au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, aux milieux de l'éducation et à l'ensemble de la population :

- éduquer à la citoyenneté pour contribuer à la pérennité de la démocratie;
- recentrer la démocratie scolaire sur les élèves;
- s'assurer d'une compréhension commune du partage des pouvoirs et des responsabilités en éducation;
- promouvoir la richesse de la contribution des parents dans toute leur diversité;
- renforcer la légitimité du gouvernement scolaire.

### **Éduquer à la citoyenneté pour contribuer à la pérennité de la démocratie**

La pérennité de la démocratie constitue un enjeu de taille qui transcende le cadre scolaire pour s'étendre à l'ensemble de la société. En ce sens, l'éducation à la citoyenneté est l'une des principales clés qui permet de soutenir la démocratie. Aussi le Conseil croit-il impérieux de favoriser l'émergence d'une véritable culture de la citoyenneté en vue de contribuer à la pérennité de la démocratie. Éduquer à la citoyenneté représente à la fois un défi pour le système scolaire et un devoir pour l'État.

### **Recentrer la démocratie scolaire sur les élèves**

Bien que l'élève et sa réussite soient généralement au cœur de l'exercice de la démocratie scolaire ainsi que des pratiques et des décisions qui en découlent, certains écarts sont observés dans les pratiques pour des motifs variables telle une mauvaise compréhension des rôles et des fonctions à exercer par les différents intervenants. Le Conseil invite tous les acteurs engagés dans la structure démocratique du système scolaire, à quelque niveau que ce soit, à un véritable engagement civique motivé strictement par les intérêts de l'ensemble des élèves. C'est de cette façon que la démocratie scolaire pourra préserver tout son sens et toute sa valeur.

### **S'assurer d'une compréhension commune du partage des pouvoirs et des responsabilités en éducation**

Le Conseil réaffirme l'importance d'une gestion participative plus soutenue dans le milieu scolaire. Pour l'heure, les problèmes résident moins dans la nature des pouvoirs et des responsabilités dévolus aux acteurs que dans la compréhension qu'ils en ont. En ce sens, il ne semble donc pas opportun de réviser ce partage mais de s'assurer dorénavant que tous les intervenants du milieu en aient une compréhension commune par le biais d'une formation appropriée à leurs fonctions respectives.

### **Promouvoir la richesse de la contribution des parents dans toute leur diversité**

Le Conseil affirme avec force que les parents des élèves ont un rôle fondamental à jouer au sein des instances officielles des établissements et des commissions scolaires. Tous les acteurs, y compris les parents eux-mêmes, doivent en être convaincus. C'est aussi par la voie de la formation que le Conseil compte promouvoir la richesse de la contribution des parents pour que ceux-ci soient reconnus comme des partenaires à part entière par l'ensemble des acteurs. Mais d'autres actions doivent être mises en œuvre à cette fin. Non seulement faut-il que le rôle des parents au sein du système scolaire soit valorisé, mais leur participation mérite d'être soutenue et facilitée.

### **Renforcer la légitimité du gouvernement scolaire**

Le Conseil insiste, enfin, sur l'urgence d'agir en ce qui touche le gouvernement scolaire. Pour le Conseil, ce palier de gouvernement local composé d'élus au suffrage universel représente un acquis de taille en matière de démocratie. Toutefois, devant les écueils observés, un changement rapide s'impose. Il importe que les élections scolaires suscitent une participation plus marquée des citoyens et que la fonction d'élu scolaire acquière une importance à la mesure des responsabilités qui lui incombent. De surcroît, les élections scolaires doivent être plus étroitement encadrées en vue d'assurer l'information des citoyens, d'attirer des candidats de qualité et de susciter les débats sur les enjeux scolaires. C'est sur ces nouvelles bases que la société québécoise pourra continuer de compter sur une représentation citoyenne au sein des commissions scolaires.

Parce que la participation citoyenne à la gouverne de l'éducation est un moyen essentiel de favoriser la démocratisation de l'éducation et la réussite du plus grand nombre d'élèves, le Conseil supérieur de l'éducation invite donc tous les acteurs à contribuer, à la mesure de leurs moyens, au renforcement de la démocratie scolaire au Québec.